

**STAR FUND - Fonds d'épargne-pension**  
**Fonds Commun de Placement de droit belge**  
**Géré par NN Investment Partners Belgium SA**  
**avenue Marnix 23 (boîte 3), 1000 Bruxelles**  
**RPM Bruxelles 0403.241.371**

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES PARTICIPANTS**

Les participants de Star Fund sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la Société de Gestion NN Investment Partners Belgium SA, avenue Marnix 23 à 1000 Bruxelles, le mercredi 15 mars 2017 à 9 heures avec l'ordre du jour et les propositions de décisions suivants:

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de NN Investment Partners Belgium de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.
- 2) Lecture du rapport du Commissaire relatif aux comptes annuels de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.
- 3) Approbation des comptes annuels de Star Fund.  
*Proposition de décision: l'Assemblée approuve les comptes annuels de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.*
- 4) Affectation des résultats de Star Fund.  
*Proposition de décision: l'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.*
- 5) Nominations statutaires.  
*Proposition de décision: l'Assemblée décide:*
  - \* de ne pas renouveler le mandat du Commissaire Ernst & Young, Réviseurs d'Entreprises, domicilié à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique, dont le représentant permanent est madame Christel Weymeersch;
  - \* de nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL, domicilié à avenue du Bourget 40, 1130 Bruxelles, comme Commissaire pour un terme de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020. KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL désigne monsieur Peter Coox comme représentant permanent. La rémunération du Commissaire est déterminée à 4.800 euros (sans TVA) par an.
- 6) Divers.

Les participants qui désirent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire ou s'y faire représenter sont tenus, au moins six jours bancaires ouvrables avant l'Assemblée, d'en informer par écrit le Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pour les participants qui détiennent leurs parts auprès de ING Banque SA, c/o ING Banque SA, Issuer Services Granada +3, à l'attention de monsieur Thierry Lavallée, Cours Saint-Michel 60, 1040 Bruxelles ou pour les participants qui détiennent leurs parts auprès de Belfius Banque SA c/o Belfius Banque SA, Service Assemblées Générales (RT 14/10), Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles. Les participants doivent préciser le nombre de parts pour lesquelles ils entendent prendre part au vote et le numéro de leur compte épargne-pension, ainsi que, le cas échéant, leur procuration s'ils désirent se faire représenter à l'Assemblée.

Les participants qui désirent se faire représenter doivent utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Ce formulaire peut être obtenu auprès de NN Investment Partners Belgium SA, Legal Department, avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles (tél. 02/504 47 12).

L'Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion des parts en circulation représentée par les participants présents. Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des participants présents ou représentés.

Le service financier est assuré par les agences de ING Banque SA et Belfius Banque SA.

**Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion**